CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

Modernisation du système d'appel malade (migration Télévic Axio → Télévic Aqura) et protection antifugue – Résidence Les Nymphéas – 17 rue du 505e R.C.C. – 56000 VANNES (Résidences Mareva)

1 – Contexte et objectifs

1.1 Site

Résidence Les Nymphéas (Résidences Mareva), EHPAD occupé en continu, comportant notamment 21 locaux pièces/chambres à équiper en appel malade (21 licences fixes, dont 20 chambres + 1 report office) et 2 issues à protéger contre la fugue.

1.2 Existant

- Système d'appel malade Télévic de génération Axio en exploitation, dont le titulaire assure la cohabitation temporaire pendant la migration.
- Central technique TAMAT existant, à conserver et à alimenter.
- Infrastructure IP existante (switches, chemins de câbles, gaines) que le titulaire utilisera après vérification.

1.3 Objectifs

1. Migration partielle du système Axio vers la nouvelle génération Télévic Aqura :
 - Serveur Aqura dimensionné pour accueillir à terme l'ensemble des locaux de la résidence ;
 - Équipement de 20 chambres ;
 - Création d'un report office en parallèle de l'existant (cohabitation des 2 systèmes).
 - Reprise des trames ESPA (ESPA IN et OUT) vers le TAMAT existant ;
2. Protection antifugue de 2 issues : transmetteurs sur portes, médaillons résidents, licences de localisation, scanner et rack de charge.
3. Travaux d'installation complète : pose, câblage, raccordement, création du VLAN, liens IP et prises RJ45.
4. Préparation/préparamétrage en atelier, pré-visite, mise en service, formation de 8 agents technique, PV et documentation.

2 – Exigences générales

- Continuité de service : l'appel malade existant reste fonctionnel pendant toute la durée des travaux ; la bascule chambre par chambre se fait sans interruption du service.
- Le titulaire fournit et pose l'ensemble des cadres de montage et cadres de conversion nécessaires.
- Câblage : les câbles devront être préalablement testés et repérés (fiches de repérage remises à l'exploitant).
- Normes : NF C 15-100, NF C 18-510 (habilitations), EN 50131 pour l'antifugue le cas échéant, RGPD pour les données résidents.
- Le matériel déposé est récupéré par les résidences MAREVA.

3-Les prestations suivantes sont obligatoirement incluses dans le marché (elles ne sont pas optionnelles) et seront exécutées par un électricien qualifié en sous-traitance du titulaire (cf. CCAP art. 6 et RC art. 12).

1. Pose de matériel : pose et fixation de l'ensemble des équipements (concentrateurs, hublots, prises, unités, tirettes, écrans, ward contrôleur, transmetteurs antifugue) avec cadres de montage et de conversion ;
2. Passage de câbles et câblage : cheminement, tirage, raccordement et repérage des câbles (bus de service, bus unités de chambre, bus audio) ; essais de continuité.
3. Infrastructure IP : création du VLAN dédié, liens IP, poses et raccordements des prises RJ45 (chambres, report office, baie).
4. Raccordement aux centrales en présence du technicien du fournisseur du système (les câbles devront être préalablement testés et repérés) ;
5. Alimentation : raccordement de l'alimentation secourue 24 V, mise à la terre, protections conformes à la NF C 15-100.
6. Retrait des matériels existants remplacés et remise en état des locaux (rebouchage, nettoyage, évacuation des déchets vers filières adaptées).

L'électricien sous-traitant devra justifier de ses qualifications (ex. Qualifelec ou équivalent), de ses habilitations électriques et de ses assurances (RC pro et décennale). Les prix du bordereau incluent ces travaux.

4 – Prestations d'accompagnement

4.1 Préparation et préparamétrage en atelier

Préparation et/ou préparamétrage complet de l'installation en atelier avant livraison sur site.

4.2 Pré-visite obligatoire avant la remise de l'offre et la pose du matériel

Pré-visite avant toute remise d'offre et tout passage de câble et pose de matériel, incluant : le déplacement sur site, la remise d'un fichier d'aide au raccordement, les échanges avec les équipes de l'exploitant (méthodes, mise en situation, mémo d'aide à la réalisation). La pré-visite conditionne la remise du fichier d'aide au raccordement.

4.3 Valise de migration

Mise à disposition d'une valise de migration (location pour la durée du chantier, cycle de 30 jours ; tout nouveau cycle de location en cas de dépassement imputable à l'exploitant sera soumis à commande complémentaire). La valise est mise en place le jour de la pré-visite et démontée à la fin des travaux ; elle sera restituée complète, propre et désinfectée.

4.4 Mise en service

Mise en service sur site ou en atelier selon les nécessités de programmation, à partir de la collecte de données fournie et validée au préalable par l'exploitant. Incluent : assistance technique téléphonique, raccordement des câbles aux centrales, mise sous tension, paramétrage, essais, et fourniture des **PV de mise en service**.

5.5 Formation

Formation à l'exploitation du système : une session de 8 personnes minimum. Support de formation remis à l'exploitant.

6 – Limites de prestation (à la charge de chacun)

À la charge du titulaire pose, passage de câbles, pose et raccordement du matériel, création du VLAN, liens IP, prises RJ45, essais de câblage, repérage, mise en service, formation.

7 – Réception, DOE et garanties

- Réception contradictoire avec essais complets (cf. CCAP art. 8) : appel malade chambre par chambre, report office, trames ESPA/TAMAT, antifugue sur les 2 issues, licences et médaillons ;

- **DOE** : schémas de raccordement, fiches de repérage, fichiers de configuration sauvegardés, listes des licences et numéros de série, notice d'exploitation ;
- Garantie de parfait achèvement 1 an ; garantie de bon fonctionnement 2 ans pour les travaux ; garanties constructeur et SAV minimum 12 mois ;
- Proposition d'assurance logicielle / contrat de maintenance à partir de la 2e année.

8 – Planning indicatif

Étape	**Délai indicatif**
Notification du marché	J0
Pré-visite obligatoire (avant tout câblage/pose) + mise en place valise de migration	J + 3 semaines
Préparamétrage atelier / livraison des matériels	J + 6 semaines
Pose, câblage, raccordement par l'électricien sous-traitant (20 chambres + report office + antifugue)	J + 8 à J + 14 semaines
Mise en service, essais, bascule, trames ESPA/TAMAT	J + 15 semaines
Formation (≤ 8 pers.) et réception / PV, remise DOE, démontage valise	J + 18 semaines

Le titulaire est invité à proposer un planning plus court dans son offre (critère « délai », pondération 10 %).